

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 120

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 4

#### ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	-1 000	0	-1 000
Création	0	0	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	-13 000	0	-13 000
<b>TOTAUX</b>	0	-14 000	0	-14 000
<b>SOLDE</b>	+14 000		+14 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.